

Agir

pour l'accès à l'eau potable



Le pS-Eau est un réseau d'acteurs engagés pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous.

Ses missions sont :

- accompagner les acteurs de coopération dans le montage de projet ;
- produire des études techniques et méthodologiques, animer des groupes de travail et des formations ;
- informer, encourager la mobilisation, porter la voix de ses membres dans les débats internationaux.

www.pseau.org

Aujourd'hui encore,

1 personne sur 4

dans le monde consomme de l'eau non potable ; des milliers d'enfants, d'hommes et de femmes en meurent chaque jour. Cette situation ne peut laisser indifférent et doit tous nous interpeller.

Cette exposition nous invite à réfléchir aux raisons pour lesquelles il est urgent d'agir, comment et avec qui.



programme
Solidarité-Eau

pS-Eau

ONEMA
Office national de l'eau
et des milieux aquatiques

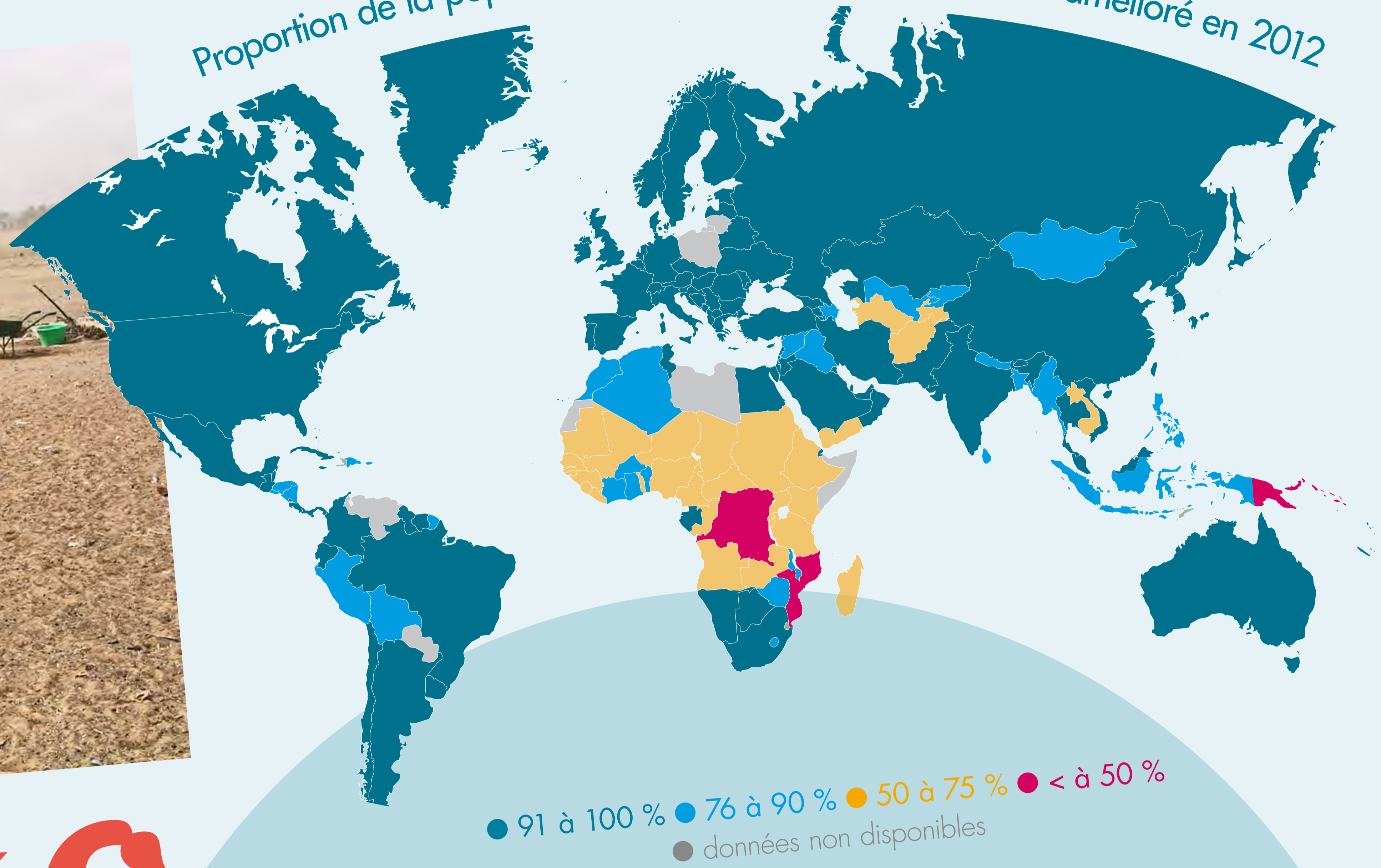
Rhône-Alpes



POURQUOI AGIR ?



Proportion de la population ayant accès à un point d'eau amélioré en 2012



Des défis majeurs à relever

L'eau, une ressource vitale à protéger

6 Un bien commun inégalement réparti

Aujourd'hui, seuls 9 pays* concentrent 60 % des ressources naturelles renouvelables d'eau douce du monde. A l'inverse, certains pays disposent de ressources extrêmement faibles, voire quasi nulles. Dans les prochaines années, le changement climatique risque d'exacerber ces inégalités.

* Brésil, Colombie, Russie, Inde, Canada, Etats-Unis, Indonésie, Congo et Chine

6 Une ressource surexploitée et polluée

L'explosion démographique, l'urbanisation croissante, l'augmentation de la production agricole et industrielle entraînent une surexploitation des nappes et une pollution des cours d'eau. En un siècle, les prélèvements ont été multipliés par 6 tandis qu'une forte proportion des eaux usées sont rejetées directement dans le milieu naturel, sans traitement préalable.

Pour l'Organisation mondiale de la santé et l'Unicef :

- un point d'eau est dit amélioré quand « sa construction protège suffisamment la source ou le point d'approvisionnement en eau des contaminations extérieures, en particulier les matières fécales ».*

* raccordement à un réseau d'adduction d'eau à domicile, borne-fontaine, puits tubulaire ou forage, source ou puits protégé, système de collecte des eaux de pluie.

Des services d'eau à renforcer

Deux raisons majeures expliquent le déficit d'approvisionnement en eau potable des populations :

- l'absence d'infrastructures ;
- l'organisation défaillante de nombreux services publics locaux de l'eau, par manque de personnel qualifié et de ressources financières.
- Conséquences immédiates : des pannes à répétition et des ruptures de services. Les usagers sont alors contraints de recourir aux sources d'eau alternatives non potables ou à des revendeurs qui font payer une eau souvent plus chère et de qualité incertaine.

POURQUOI AGIR ?



L'eau au cœur du développement humain

La consommation d'eau contaminée est l'une des principales causes de maladies dans le monde.

6 Un facteur clé pour l'émancipation des femmes

L'approvisionnement en eau du foyer est généralement assuré par les femmes et les jeunes filles. Cette corvée représente en moyenne 3 à 4 heures par jour.



Faciliter l'accès à l'eau améliore les conditions de vie des populations, en particulier des femmes.

6 Un enjeu de santé publique

Chaque année, 2 millions de personnes meurent de maladies diarrhéiques provoquées par la consommation d'une eau insalubre et par le manque d'assainissement et d'hygiène ; 90 % de ces victimes sont des enfants de moins de 5 ans. L'accès à une eau saine réduit les maladies et favorise l'hygiène corporelle.

6 Un effet moteur sur l'économie

L'accès à l'eau a des répercussions notables sur les économies locales en favorisant :

- **le développement d'activités** connexes comme le maraîchage ou le tourisme ;
- **le bien-être des populations** : une population en bonne santé contribue au développement de son pays ;
- **une diminution des dépenses de santé** de 260 milliards de dollars par an, en agissant directement sur les causes des maladies hydriques.

L'assainissement et l'hygiène : des composantes à ne pas négliger

Pour contribuer de manière significative à l'amélioration de la santé et des conditions de vie des populations, toute action doit intégrer 3 démarches complémentaires : l'accès à l'eau potable, la sensibilisation à l'hygiène et la promotion de l'assainissement.

COMMENT AGIR ?

Un accès durable à l'eau potable repose sur :

- des infrastructures adaptées aux besoins locaux ;
- un service doté des moyens nécessaires à son fonctionnement ;
- des usagers impliqués et responsabilisés.

Adapter les équipements au contexte

Plusieurs types d'ouvrages existent pour approvisionner les populations en eau potable. Le choix, établi en concertation avec les habitants, les autorités locales et les professionnels du secteur, dépend du contexte d'intervention.

Quels ouvrages choisir ?

- **Les points d'eau non motorisés.** Peu coûteux et simples à exploiter, ils fonctionnent grâce à l'énergie humaine, gravitaire ou animale. Préconisés pour desservir moins de 500 habitants, ils sont majoritairement répandus en milieu rural.
- **Les systèmes motorisés.** Plus onéreux et complexes en termes d'exploitation, ils sont composés a minima d'un forage équipé d'une pompe motorisée alimentant un réservoir. Ils sont le plus souvent associés à un réseau de distribution qui dessert les usagers via des bornes-fontaines publiques ou des branchements individuels.



Forage équipé d'une pompe à motricité humaine, un exemple de point d'eau non motorisé au Sahel.



Château-d'eau alimentant un réseau de distribution grâce à l'énergie solaire

Pour quel contexte ?

- **L'eau est-elle disponible ?**
Les études hydrogéologiques aident à localiser les réserves d'eau dans le sous-sol et les analyses physico-chimiques et bactériologiques en mesurent la qualité.
- **Quels sont les moyens des usagers ?**
Un service d'eau potable génère des coûts d'exploitation, plus ou moins élevés selon le type d'ouvrage, le système de pompage et la source d'énergie. Ces coûts sont répercutés sur le prix de vente de l'eau. Le pouvoir d'achat et la volonté des usagers à payer sont déterminants pour la durabilité du service.
- **Des pièces détachées et des techniciens compétents sont-ils disponibles à proximité ?**
Le bon fonctionnement d'un ouvrage et sa pérennité sont conditionnés à un entretien préventif régulier et à la réparation rapide des pannes.

COMMENT AGIR ?



Doter le service de moyens

Le fonctionnement d'un service d'eau repose sur des ressources financières et des compétences humaines.



Une formation adéquate et une coordination efficace des intervenants constituent les prérequis pour un service de qualité.

6 Une tarification adaptée

Un service de l'eau doit reposer sur une tarification qui assure le recouvrement des coûts de fonctionnement en restant abordable pour tous. Les modalités et règles de paiement sont définies en fonction des possibilités des usagers, pour les encourager à payer régulièrement et garantir ainsi l'équilibre financier entre recettes et dépenses.

6 Un maître d'ouvrage, pour définir l'organisation

Acteur central, le maître d'ouvrage est responsable du bon fonctionnement du service sur son territoire. La plupart des pays en développement ont amorcé ces dernières années des processus de décentralisation qui érigent les communes en maîtres d'ouvrage du service public de l'eau. Pour remplir cette mission, elles doivent mobiliser des moyens humains, logistiques et financiers suffisants.

6 Un exploitant pour assurer la gestion technique et financière

Exploiter un système d'eau potable signifie assurer la gestion technique des ouvrages (entretien, renouvellement ou extension du réseau) et la gestion financière pour recouvrir les coûts de fonctionnement. L'exploitation est souvent déléguée à des opérateurs publics, privés ou communautaires, dans le cadre d'un contrat de délégation de gestion entre le maître d'ouvrage et l'exploitant. Les compétences et la performance de l'exploitant sont déterminantes pour la bonne gestion du service.



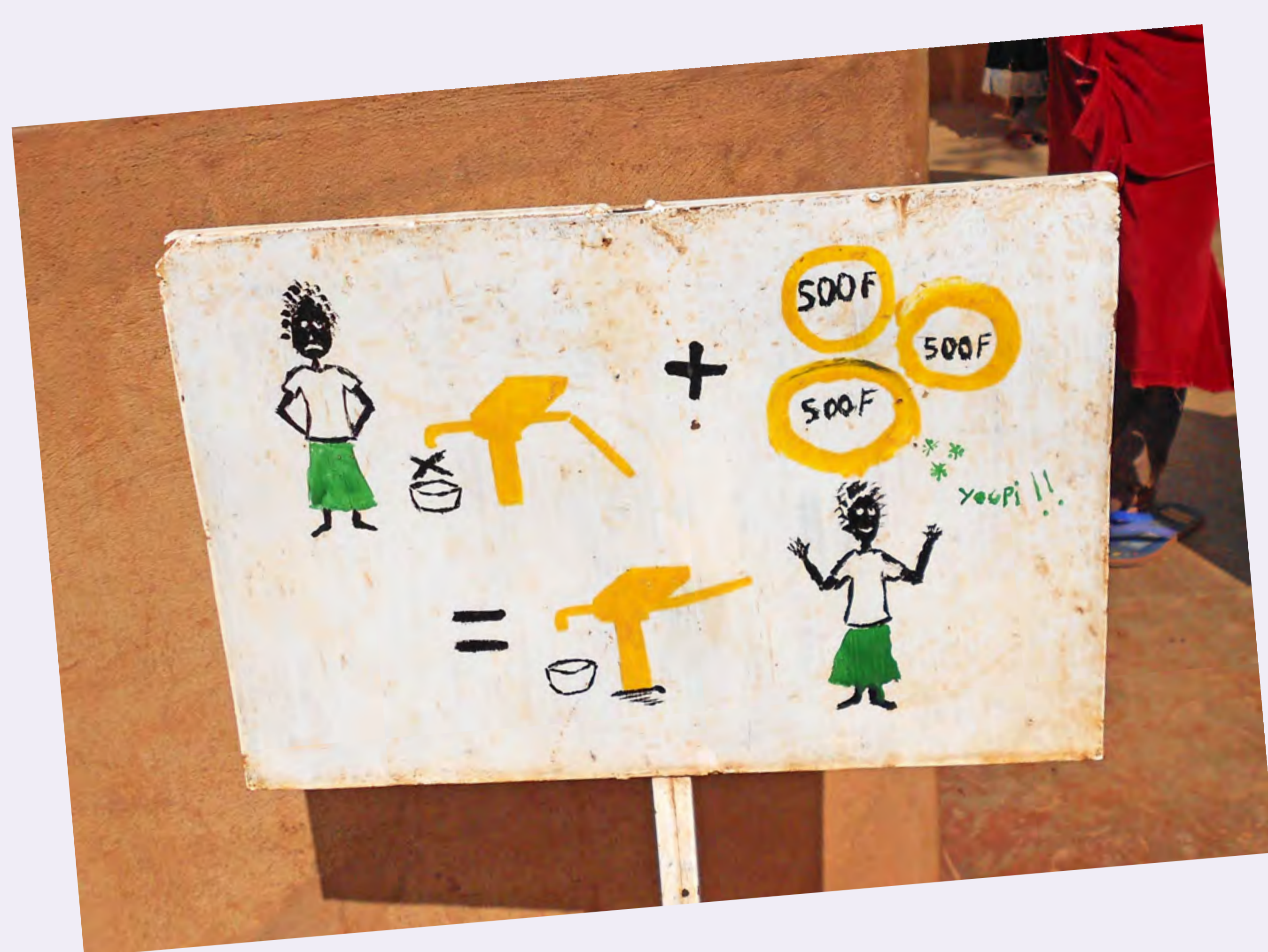
Etablir un compte d'exploitation en concertation avec les différentes parties prenantes garantit la viabilité financière du service.

COMMENT AGIR ?



Pancarte de sensibilisation à l'hygiène aux abords d'une borne-fontaine au Burkina Faso

Impliquer les usagers



Sans l'implication des usagers, un service de l'eau n'est pas viable.

6 Des usagers partie-prenante de la gouvernance locale

A travers la constitution de comités de gestion ou d'associations d'usagers de l'eau, les populations ont la possibilité d'exprimer leurs besoins et leur degré de satisfaction du service auprès du maître d'ouvrage, de participer aux prises de décision et de défendre leurs intérêts. Ces instances ont aussi pour rôle d'assurer la promotion des règles d'utilisation des ouvrages et d'expliquer la nécessité de payer l'eau.

Pourquoi l'eau n'est-elle pas gratuite ?

L'eau est un bien commun, mais la capter, la traiter et la distribuer nécessitent des infrastructures, des technologies et des ressources humaines. Le service d'eau potable a un coût ! Il est essentiel de lever les réticences des populations habituées à s'approvisionner gratuitement aux sources alternatives d'eau non potable en expliquant la nécessité de payer ce service pour en assurer la pérennité.

Sans le respect de bonnes pratiques d'hygiène, l'impact sur la santé des populations est limité.

6 Promouvoir des comportements hygiéniques

Sensibiliser les usagers à l'hygiène, c'est réduire les risques de transmission des maladies hydriques.

Différents supports sont utilisés pour cela en fonction du contexte local et des références culturelles : émissions de radio, entretiens à domicile, production d'affiches, théâtre-forum où l'usager devient acteur.

4 messages clés

- 1 Préserver la qualité de l'eau durant le puisage, le transport et le stockage à domicile.
- 2 Respecter les règles d'hygiène aux points d'eau.
- 3 Se laver les mains avec du savon.
- 4 Encourager l'utilisation de sanitaires.



Sensibiliser les enfants dans les écoles est un vecteur du changement de comportement au sein de leurs propres familles.

AVEC QUI AGIR ?

La communauté internationale s'engage



Reconnu comme un droit humain fondamental par l'ONU en 2010, l'accès à l'eau potable occupe une place centrale dans les politiques de développement.

Des objectifs à atteindre d'ici 2030

En 2000, la communauté internationale a fixé des objectifs à atteindre d'ici 2015 pour lutter contre la pauvreté, notamment réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Des objectifs plus ambitieux sont en cours d'élaboration pour parvenir à l'accès de tous à des services et une eau de qualité d'ici 2030.

Relever ce défi nécessite l'implication de tous, aux côtés des autorités nationales et locales des pays en développement et de leurs populations : agences de coopération bilatérale, organisations multilatérales, ONG, collectivités territoriales, centres de formations, acteurs privés...

Des résultats insuffisants

Aujourd'hui 1,8 milliard de personnes, soit 1 sur 4, consomment de l'eau non potable. Pour l'assainissement, le constat est encore plus alarmant : 2,5 milliards de personnes, soit 1 sur 3, ne disposent pas d'une installation d'assainissement appropriée. Et c'est en Afrique subsaharienne que la situation reste la plus grave.

La contribution française

En concertation avec les autorités des pays concernés, l'Etat français contribue au développement des services d'eau potable et d'assainissement par le financement et l'accompagnement de programmes d'action et de recherche.

L'Agence Française de Développement, opérateur pivot de l'aide publique au développement bilatérale française, prévoit une contribution moyenne de 700 M€ par an pour l'eau et l'assainissement sur la période 2014-2018.

Cet engagement complet et participe aux initiatives locales de solidarité internationale.



AVEC QUI AGIR ?

“ L'appui que nous apporte notre partenaire pour renforcer nos services facilite grandement la prise de décision politique et pallie les difficultés de l'Etat à nous accompagner dans le processus de décentralisation. ”

Bachir Sabo, maire de Zinder (Niger), en coopération avec le conseil général du Val-de-Marne.



Les collectivités françaises, des acteurs expérimentés et solidaires

Les collectivités reconnues pour leur action internationale lors du 6^e forum mondial de l'eau, à Marseille en 2012.

Un mode de coopération au cœur des préoccupations locales

Intervenant à un niveau local, l'action internationale des collectivités présente des atouts très appréciés par les acteurs du Nord et du Sud :

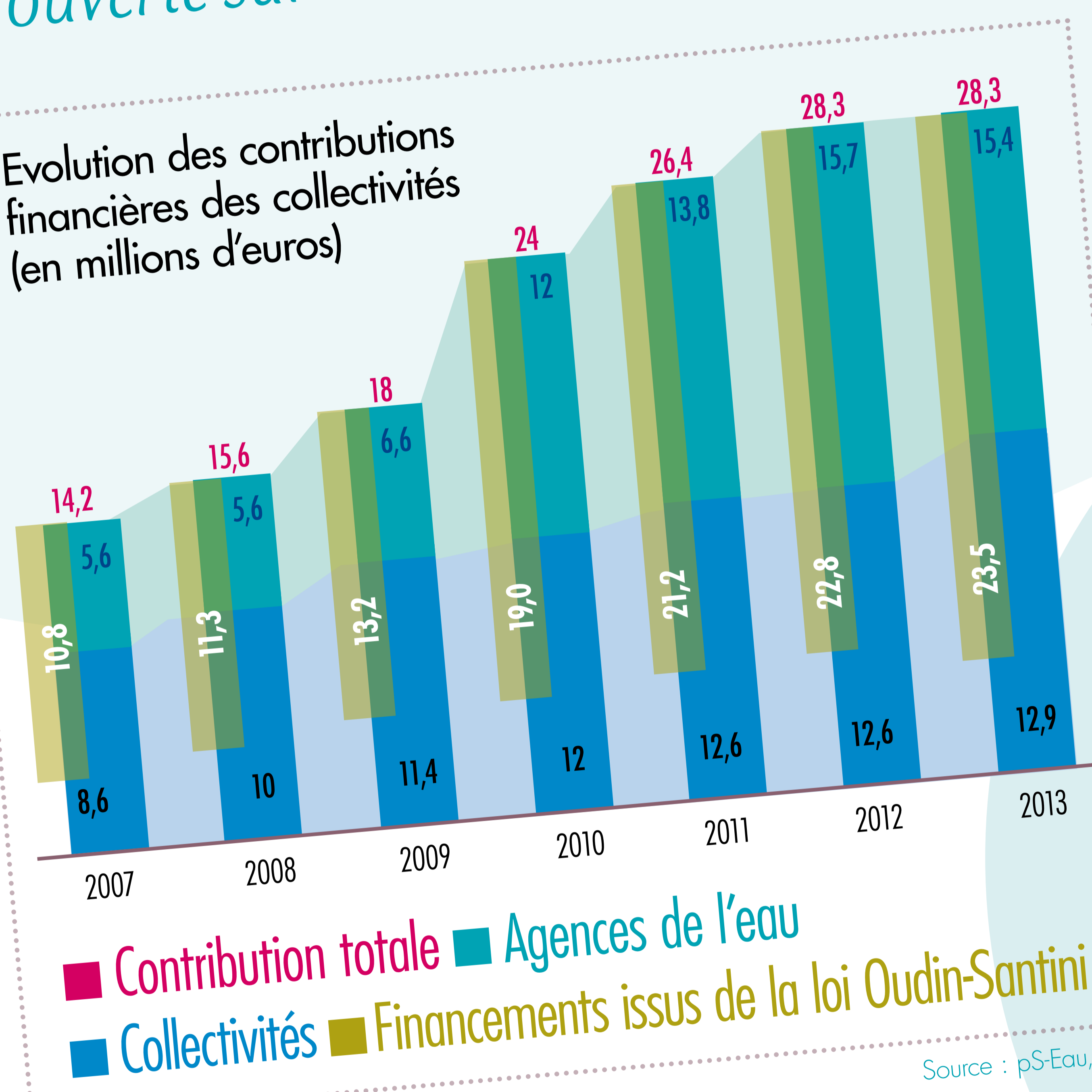
- leur **savoir-faire** dans l'organisation et la gestion des services publics ;
- la **collaboration directe** entre agents territoriaux, élus et sociétés civiles pour renforcer les compétences et le partage d'expériences ;
- un **accompagnement sur le long terme** qui ne se limite pas à une aide ponctuelle.

A travers leur expertise et leurs financements, les collectivités territoriales (régions, départements, communes et syndicats) sont devenues des acteurs majeurs de la coopération. Elles insufflent une nouvelle forme de citoyenneté ouverte sur le monde.

Des lois incitatives

- Plusieurs lois encadrent l'action internationale des collectivités : la loi de février 1992, la loi Thiollière de 2007 et la loi Développement et solidarité internationale de juillet 2014.
- **La loi Oudin-Santini**, adoptée en 2005, autorise les collectivités, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1 % des ressources affectées à leurs services d'eau et d'assainissement pour des actions de solidarité internationale dans ces secteurs.

Evolution des contributions financières des collectivités (en millions d'euros)



75 % des Français sont favorables à l'implication de leur commune ou de leur région dans une action de développement.

Source : sondage IPSOS 2013

AVEC QUI AGIR ?

Une multitude d'acteurs pour un objectif commun



Parallèlement à la contribution de l'Etat et des collectivités territoriales françaises, d'autres acteurs agissent en faveur de l'accès à l'eau potable dans le monde : comités de jumelage, migrants, associations de bénévoles, ONG spécialisées, fondations privées et volontaires des entreprises.

6 Le soutien prépondérant des agences de l'eau

En 2012, lors du Forum mondial de l'eau à Marseille, les six agences de l'eau françaises se sont engagées à mobiliser 1 % de leur budget pour contribuer à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le monde. D'ores et déjà, plus de 15 millions d'euros sont mobilisés chaque année pour soutenir des projets portés par les associations et collectivités de leur bassin.



6 Des compétences diverses et complémentaires

● **Les ONG** sont à l'origine de très nombreuses actions de solidarité. Elles sont aussi fréquemment partenaires sur le terrain des collectivités territoriales françaises à qui elles apportent leurs savoir-faire et leurs connaissances des réalités locales. En 2011, les ONG ont mobilisé plus de 17 millions d'euros sur fonds propres pour l'eau et l'assainissement et apporté des compétences spécifiques sur le terrain*.

* Source : enquête menée par la Coalition Eau en 2012 auprès de 74 ONG intervenant dans le secteur.

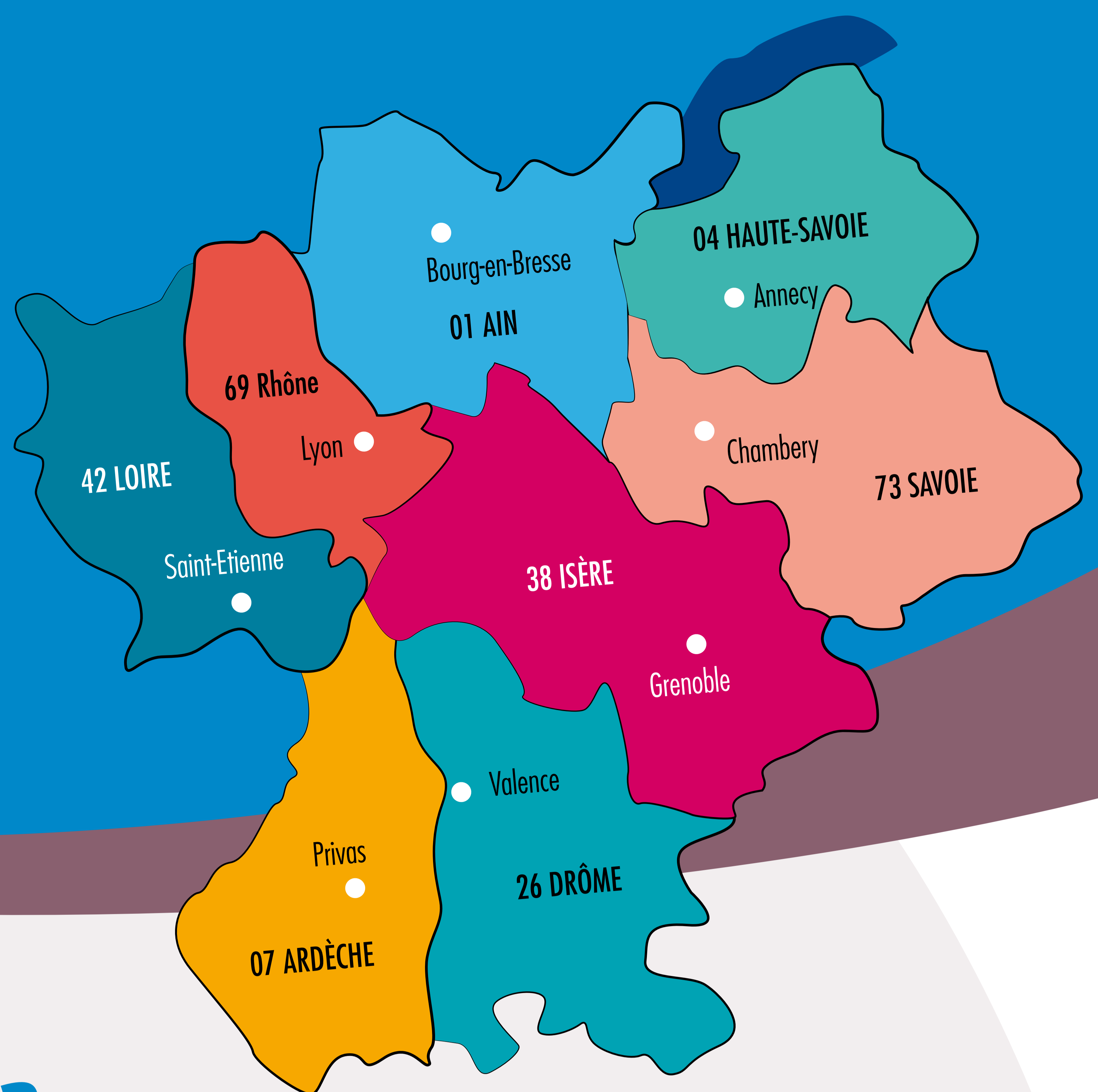
● **De nombreux migrants** originaires d'Afrique subsaharienne établis en France contribuent à l'amélioration des conditions de vie de leurs communautés au pays, notamment par l'accès à l'eau. On estime à plus de 1 000 le nombre d'associations de migrants originaires principalement du Mali, du Sénégal et de Mauritanie.

● **Les délégataires des services d'eau, des entreprises et des fondations privées** soutiennent des actions à travers des financements, du mécénat de compétences et des dons de matériel.

Encourager l'approche multipartenariale

Plusieurs régions françaises soutiennent des réseaux régionaux multiacteurs (RRMA) pour mettre à disposition des informations et renforcer les capacités des acteurs de leur territoire dans les actions internationales.

DYNAMIQUES EN RÉGION



Rhône-Alpes territoire solidaire

La région Rhône-Alpes abrite près de 150 collectivités territoriales et organismes actifs en coopération pour l'eau et l'assainissement dans les pays en développement, majoritairement en Afrique subsaharienne.

Des collectivités mobilisées

- Plus de 80 collectivités territoriales sont impliquées, parmi lesquelles des communes, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et une proportion grandissante de syndicats d'eau potable et d'assainissement.
- Plus de 50 de ces collectivités sont directement engagées dans un programme de coopération décentralisée avec une ville partenaire du Sud, et une trentaine subventionnent des actions de solidarité internationale portées et mises en œuvre par des acteurs associatifs.

Un secteur associatif foisonnant

Plus de 60 associations sont engagées, regroupant des associations de bénévoles, des comités de jumelage, des associations de migrants et des ONG spécialisées.

Des acteurs privés impliqués

Le secteur privé contribue également de façon non négligeable au financement du secteur, à travers la mobilisation des gestionnaires délégués du service public de l'eau potable et des fondations d'entreprises.



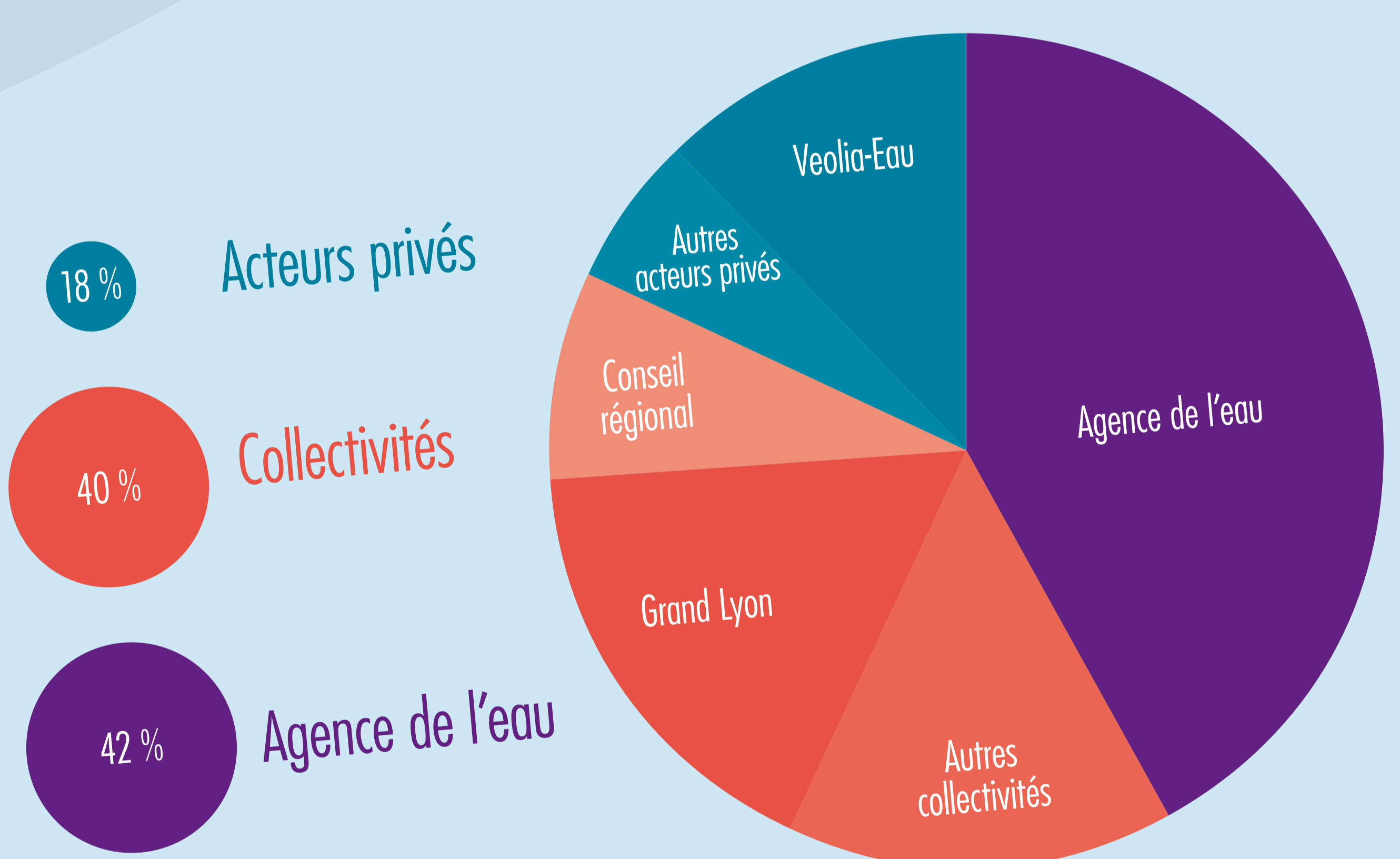
Les 3 principaux dispositifs financiers

Montants moyens alloués annuellement aux acteurs rhônalpins pour l'eau et l'assainissement

- Région Rhône-Alpes : entre 300 000 et 350 000 €
- Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau (abondé par le Grand Lyon, Veolia-Eau et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse) : entre 400 000 et 500 000 €
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : entre 1,6 et 2 millions €

La forte contribution des principaux partenaires financiers ne doit pas masquer pour autant les ressources mobilisées par les autres collectivités rhônalpines et les acteurs associatifs, qui obtiennent par effet levier d'importants cofinancements.

Près de 4 millions d'euros mobilisés en 2013



DYNAMIQUES EN RÉGION

« On a intérêt à partager avec d'autres territoires pour échanger nos connaissances, nos compétences et disposer d'une autre vision. »

Véronique Moreira, vice-présidente déléguée à la coopération solidaire, région Rhône-Alpes

Initiatives rhônalpines ici et là-bas

Un même objectif : améliorer durablement l'accès et la gestion du service de l'eau potable pour les populations.

EN MAURITANIE

Depuis plus de 20 ans, la commune de Dardilly, dans le Rhône, est engagée en coopération avec la commune de Debaye El Hijaj, au sud-est de la Mauritanie. Elle a confié la conduite des projets au comité de jumelage, l'AIJC (Action internationale jumelage coopération), qui collabore avec ses partenaires mauritaniens.



Adduction d'eau potable (forage, château d'eau, réseau de distribution) desservant 1 250 habitants du village de Boubou Awdi.



« Une confiance réciproque s'est installée entre les membres d'AIJC et nos partenaires mauritaniens, permettant d'effectuer de grands pas dans le développement de ces villages ». Un élu dardillois

AU SÉNÉGAL

Depuis plus de 15 ans les départements Drôme/Ardèche et la région Rhône-Alpes sont engagés en coopération avec plusieurs collectivités de la région de Matam, au nord-est du Sénégal. Initié en 2010, leur programme "eau et assainissement" a été confié à ADOS, une association basée à Valence et à Matam.



Apprentissage partagé dans des chantiers écoles pour renforcer les compétences en canalisation et plomberie des jeunes des centres de formation professionnelle d'Ourossogui (Matam) et de Livron (Drôme).

Plus de 100 artisans locaux chargés de l'entretien et de la maintenance des ouvrages ont été formés en trois ans.

Valenc'Eau

Un apprentissage ludique et citoyen

En parallèle à la création d'infrastructures sanitaires dans la commune de Waoundé au Sénégal,



leur partenaire de coopération, la ville de Valence et Valence Agglo Sud Rhône-Alpes ont initié Valenc'Eau. Véritable démarche d'apprentissage à la citoyenneté mondiale, ce projet implique des élèves des écoles élémentaires et des jeunes des maisons de quartier sur des activités d'éveil aux enjeux de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement sur un mode ludique et participatif : création de spectacles, tournage de films, sorties pédagogiques...